

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 17 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 13

AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

Le 17 février 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, légalement convoqué le 11 février 2026 par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Jean-Claude FRAISSARD donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Patrick MARTIN donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2026-08

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le projet de budget primitif 2026 du budget assainissement est présenté au conseil communautaire.

Il est précisé que le présent budget est présenté sous la nomenclature M49.

Le budget primitif ne tient pas compte de la reprise des résultats.

Lors du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion, le conseil communautaire sera amené à voter la reprise définitive des résultats et un budget supplémentaire.

Conformément aux articles L.2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé un vote par nature et par chapitre avec une présentation fonctionnelle croisée.

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du conseil communautaire du 17 décembre 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services	2 569 410.00 €	Produits des services	5 500 000.00 €
Charges financières	700 000.00 €	Produits financiers	180 000.00 €
Charges exceptionnelles	11 000.00 €	Produits exceptionnels	3 000.00 €
Dotations aux provisions	35 000.00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	3 315 410.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	5 683 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Amortissements	1 900 000.00 €	Opérations entre sections	232 500.00 €
Virement en investissement	700 090.00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 600 090.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	232 500.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
5 915 500.00 €		5 915 500.00 €	

	Opérations de l'exercice	Cumul section
Dépenses	5 915 500.00 €	5 915 500.00 €
Recettes	5 915 500.00 €	5 915 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement	20 303 299.73 €	Recettes d'équipement	19 505 901.00 €
Restes à réaliser	104 791.27 €		
Dépenses financières	1 465 400 00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	21 873 491.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	19 505 901.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Opérations entre sections	232 500.00 €	Amortissements	1 900 000.00 €
		Virement du fonctionnement	700 090.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	232 500.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 600 090.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
22 105 991.00 €		22 105 991.00 €	

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté 2025	Cumul section
Dépenses	22 001 199.73 €	104 791.27 €		22 105 991.00 €
Recettes	22 105 991.00 €			22 105 991.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **5 915 500.00 €**.

La section d'investissement s'équilibre à **22 105 991.00 €**.

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire du 17 décembre 2025 ;

VU les conférences budgétaires ;

La commission finances du 2 février 2026 décide que compte tenu du manque de transparence dans les éléments chiffrés définitifs, le budget Assainissement pourra faire l'objet d'amendements lors du vote du budget supplémentaire, dès que les nouvelles instances auront pris connaissance des données nécessaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget assainissement de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- **DIT** que le budget est voté par nature et par chapitre.

Yannick AMET

Président

